PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2018

Afférents au Conseil Municipal Séance du 13 mars En exercice : 10 Séance du 13 mars L'an Deux Mil Dix Huit

Présents : 8 Pouvoirs : 2

A VINGT-HEURES-TRENTE

Absents: 2

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PAULMIER Bernard, maire de BELLECHAUME.

Présents: B. PAULMIER, J.-L. DELAGNEAU, J. FAVOT, M. GAMBA PAILLERY, C. COUARD, S.

REMOND, P. BOUROTTE B. CHAVAGNAC Secrétaire de séance : S. REMOND

Absents excusés: M. MONIOT, M. DELMOTTE BRETON

Pouvoir: M. MONIOT à J. FAVOT, M. DELMOTTE BRETON à P. BOUROTTE

Ordre du Jour:

- Projet d'aménagement d'un parking équipé et d'un skate parc à la salle des fêtes
- Projet de pose de panneaux photovoltaïques sur toit de la mairie
- Travaux sylvicoles parcelle bois communal 23 programme 2018
- Autorisation de signer les conventions financières avec le SDEY pour les travaux de toute nature sur le territoire communal – année 2018
- Subventions aux associations 2018
- Remplacement battant cloche église
- Questions diverses

Après lecture par le Maire du compte-rendu de la précédente séance, les membres du Conseil municipal approuvent le compte rendu.

Arrivée de Jean FAVOT à 20h50.

N°1 - PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET DE PRATIQUE SPORTIVE PRES DE LA SALLE DES FETES

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE que l'ensemble des travaux estimés à 84 500 € HT seront démarrés avant la fin 2018, CHARGE le Maire et la commission des travaux d'établir un cahier des charges avec l'aide le cas échéant d'un maître d'œuvre qualifié, CHARGE le Maire de solliciter une aide de l'Etat au titre de la Dotation pour l'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N°2 – Projet de pose de panneaux aero-voltaïques sur le toit de la mairie pour atteindre l'autonomie energetique du batiment

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE que l'ensemble des travaux estimés à 26 000 € HT seront démarrés avant la fin 2018, CHARGE le Maire et la commission des travaux d'établir un cahier des charges avec l'aide le cas échéant d'un maître d'œuvre qualifié et sur la base d'une étude réalisée par la SEM Yonne Energie, CHARGE le Maire de solliciter une aide de la Région et de l'Etat au titre respectivement du contrat de territoire 2018-2020 (PETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

$n^{\circ}3$ — Travaux d'investissement forestier (regeneration de la parcelle de bois communal $n^{\circ}23$) — exercice 2018

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le programme d'investissement forestier relatif à la régénération de la parcelle de bois communal n°23 décidé par délibération municipale du 28/11/2008 a achevé sa 1ère phase en 2012. Des travaux de consolidation sont à prévoir tous les deux ans sur cette parcelle. L'ONF a présenté pour les travaux 2018 un devis s'élevant à 3 637,00 \in HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le devis présenté et autorise la réalisation de ces travaux de consolidation de la régénération entreprise en 2008

- CHARGE l'ONF à titre d'expert de l'étude du projet, de la surveillance et de la direction des travaux, AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document ou acte relatif à ce projet, PRECISE que le projet aura les impacts suivants :

<u>*sur l'emploi et la formation</u>: il contribuera à consolider l'emploi en milieu rural par les travaux sylvicoles manuels nécessaires et participera à l'alimentation des unités de production locales de la filière bois. Ces chantiers contribueront à la formation continue des opérateurs et pourront -

Registre des délibérations municipales de Bellechaume

par le biais de l'encadrement des stagiaires en formation – participer à la formation initiale de jeunes ou de requalification de demandeurs d'emploi ;

*sur l'environnement : outre les engagements à caractère environnemental de la Charte bourguignonne de l'entrepreneur forestier que l'ONF veillera à faire respecter par les opérateurs, le projet ne présente pas d'impact négatif sur l'environnement par sa localisation ou les itinéraires techniques choisis. La conversion en futaie feuillue participe au contraire à la lutte contre l'effet de serre par le biais des régénérations forestières, qui stimulent la croissance des arbres et la captation de CO2 ainsi que de la mobilisation de bois d'œuvre dont les transformations en produits de forte longévité favorise le piégeage de carbone.

N°4 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE TOUTES LES CONVENTIONS FINANCIERES ENTRE LA COMMUNE ET LE **SDEY** CONCERNANT LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

M. Le Maire rappelle que la commune de BELLECHAUME a délibéré le 22/09/2014 (délibération N°2014-22/09/14-7) pour transférer la compétence éclairage public au SDEY.

Il rappelle que le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY) est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) dans l'Yonne.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les TRAVAUX sur le territoire de la commune, font l'objet de conventions définissant la répartition financière.

Les règles de la comptabilité publique, au travers de l'instruction M14 prévoient que l'engagement de l'organisme public doit rester dans la limite des autorisations budgétaires données par l'assemblée et demeurer subordonné aux autorisations, avis et visas prévus par les lois et règlements propres à chaque catégorie d'organisme public. Chaque projet fait l'objet d'une convention sur laquelle figurent les pourcentages en fonction de la nature des travaux.

M. Le Maire propose:

D'accepter de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont inscrits dans le règlement financier du SDEY (en annexe le règlement voté le 11 décembre 2017 délibération N°66/2017)

De l'autoriser à signer toutes les conventions financières concernant les TRAVAUX de toute nature sur le territoire de la commune, lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 20 000 €.

Le Conseil Municipal,

Vu les délibérations citées ci-dessus,

Vu les délibérations du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne en date du 11 décembre 2017 portant règlement financier,

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

- -ACCEPTE de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont indiqués dans le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature de la convention (règlement complet voté le 11 décembre 2017 (joint en ANNEXE de la présente délibération),
- -ACCEPTE de contractualiser dans les conditions exposées dans le règlement financier,
- -ACCEPTE que les participations soient versées au SDEY dans les conditions décrites au règlement financier, notamment à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,
- -AUTORISE M. Le Maire à signer tout document afférent aux travaux, en particulier <u>toutes les conventions financières</u> concernant LES TRAVAUX sur le territoire de la commune lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 20 000 €.
- -DIT que les dépenses correspondantes sont (ou seront) inscrites au budget.

N°5 – Subventions accordees aux associations – exercice 2018

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDENT d'octroyer les subventions d'aide au fonctionnement aux associations qui ont sollicité l'aide de la commune selon la répartition suivante :

Amicale des enfants de Bellechaume	1 700,00 €
UNA	500,00 €
Institut Pasteur	200,00 €
Comité des fêtes de Bellechaume	1 800,00 €
Club des loisirs de Bellechaume	600,00 €
Croix Rouge	100,00 €
Association sportive collège de Brienon	100,00 €
Association indépendante des parents d'élèves	100,00 €
du collège de Brienon	

Conseil municipal du 13 mars 2018

Les restos du coeur	200,00 €
Bellechaume, son patrimoine, son histoire	400,00 €
AFSEP (scléroses en plaques)	100,00 €
Crèche Chailley	100,00 €
CIFA 89	140,00 €
Frédéric SAUNOIS	200,00 €
Association « le hameau s'éveille »	50,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	6 290,00 €

DISENT que ces montants seront mandatés sur l'article 6574 section fonctionnement.

RENOUVELLEMENT D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES DANS L'EGLISE

L'armoire électrique de commande des sonneries de cloche est hors service et doit être remplacée ; de même qu'un des battants de cloche qui présente un état d'usure inquiétant. Le Conseil municipal CHARGE le Maire d'interroger au moins deux prestataires pour le remplacement de ces équipements, ainsi que le câblage électrique vétuste qui alimente l'église. Le renforcement de l'éclairage de la nef pourrait faire partie des travaux.

n°6 – Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association d'insertion VITAVIE - 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE de renouveler la convention qui la lie avec l'association d'insertion par le travail VITATIVE établie à BRIENON SUR ARMANÇON pour l'année 2018, ACCEPTE de régler la somme de 50,00 (cinquante) euros correspondant à l'adhésion annuelle, AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N°7 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Afin d'assurer la continuité du service au poste de secrétaire de mairie, vacant à compter du 1^{er} avril 2018, le Maire propose de créer un nouvel emploi dont les caractéristiques seraient les suivantes :

- Niveau de recrutement : grade adjoint administratif principal 1ère classe
- Temps de travail hebdomadaire : 28/35^{ème}
- Fonctions : secrétaire de mairie et gérante agence postale

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

VU la loi 84-53 du 26.01.1984 modifiée, notamment les articles 3-3 et 34,

VU la nécessité d'assurer la continuité du service auprès des usagers,

- DECIDE de créer à compter du $1^{er}/04/2018$ un poste de secrétaire de mairie relevant du grade d'adjoint administratif principal $1^{\grave{e}re}$ classe pour un temps de travail hebdomadaire de $28/35^{\circ}$
- CHARGE le Maire d'assurer toutes formalités nécessaires au futur recrutement
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018
- DIT que le tableau des effectifs est mis à jour selon le détail suivant

Filière: administrative,

Cadre d'emploi : adjoint administratif,

Grade: principal 1^{ère} classe
• Temps complet 35/35è

Effectif = 1

Temps complet 28/35è

Effectif = 1

Filière: technique,

Cadre d'emploi : adjoint technique,

Grade: adjoint technique

Temps complet 35/35è

Effectif = 1

QUESTIONS DIVERSES

Délibérations décidant d'exonérations de la taxe foncière 2019 : la question sera évoquée en commission restreinte avec l'appui des services des impôts. Le vote doit intervenir avant le 1^{er}/10/2018 pour une application fiscale en 2019.

Proposition d'organiser un « bistrot nomade » été 2018 : l'office du tourisme intercommunal proposerait des groupes musicaux et les communes se chargeraient de la restauration. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite.

Difficulté à maintenir les trottoirs désherbés depuis l'interdiction de l'usage de produits phyto : un test sera mené rue du Docteur Roux en ré-enherbant les trottoirs de manière à les entretenir par la tonte à l'avenir.

Travaux sur le réseau d'eau communal: Suite à la détection de trois fuites importantes cette semaine, les réparations seront assurées dès semaine prochaine. Par ailleurs la conduite d'eau principale doit être déplacée rue Neuve car elle traverse un terrain privé (le propriétaire déclinant l'offre de la commune de lui racheter la bande de terrain sur laquelle passe la conduite).

Chemin de randonnée intercommunal : J.-L. DELAGNEAU, 1^{er} adjoint, présente le projet proposé par la CCSA de créer un chemin interconnecté entre les communes de l'intercommunalité. Chargé avec C. COUARD de suivre ce projet, il fera une proposition de parcours qui passe par le bourg et devant l'église.

Remplacement des chauffe-eau de la salle des fêtes et de la caserne : Monsieur le Maire se charge de demander un devis.

Divers : « galette » en béton affleure rue du Pr Ramon : à réintégrer à la chaussée car dangereux. Nettoyage à prévoir au cimetière (pied des sapins).

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVÉE à 22H25

Ordre des délibérations prises :

1 Projet d'aménagement d'une aire d'accueil touristique et de pratique sportive près de la salle des fêtes					
2 Projet de pose de panneaux aéro-voltaïques sur le toit de la mairie pour atteindre l'autonomie					
énergétique du bâtiment					
3 Travaux d'investissement forestier parcelle 23 (régé) 2018					
4Autorisation de signature de toutes les conventions financières à venir entre la commune et le SDEY pour les travaux d'éclairage public (plafond 20 k€)					
5Subventions accordées aux associations pour 2018					
6Renouvellement de la convention de partenariat avec Vitavie - 2018					
7Création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1ère classe temps non complet					
BOUROTTE Pierre		FAVOT Jean			
CHAVAGNAC Bruno		GAMBA-PAILLERY			
		Marielle			
COUARD Christophe		MONIOT Magali	absente		
DELAGNEAU Jean-Luc		PAULMIER Bernard			
DELMOTTE BRETON Martine	absente	REMOND Sylvie			